

Édiction de l'ordonnance sur le système d'information relatif aux contrôles de la circulation routière (OSICR)

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 20 juin 2025 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Dans l'ensemble, nous considérons que l'édition de la nouvelle ordonnance constitue une étape nécessaire et bienvenue, notamment en ce qu'elle vise à remplacer la base de données centralisée actuelle ETC.

Toutefois, nous tenons à formuler quelques remarques, exposées plus en détail dans le questionnaire annexé :

- Il nous paraît essentiel que la mise en œuvre de ce projet d'ordonnance n'entraîne ni un allongement des contrôles de circulation, ni une complexification des procédures pour les organes de contrôle, ceci afin d'éviter de retenir inutilement les conducteurs et les conductrices professionnels-les plus longtemps que nécessaire.
- Les données personnelles des conducteurs et conductrices, ainsi que des détenteurs et détentrices de véhicules, ne devraient être enregistrées qu'en cas d'infraction avérée.
- Nous nous interrogeons sur la manière dont le SICR pourra effectivement soutenir les autorités compétentes dans l'exécution de procédures administratives et pénales à l'encontre des conducteurs et conductrices, dès lors que ces instances disposent déjà d'un rapport de police, lequel devrait en principe suffire.

En vous remerciant de nous avoir associés à la procédure de consultation et de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29 octobre 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe : ment.



S181-1159

Consultation

Édition de l'ordonnance sur le système d'information relatif aux contrôles de la circulation routière (OSICR) et modification de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR)

Questionnaire

Avis émis par:

☒ Canton ☐ Association ☐ Organisation ☐ Autre
Expéditeur: Police Neuchâteloise : Cap Alain Saudan Chef de la police de la circulation
Important – jusqu'au 31.10.2025 <i>Merci de renvoyer le formulaire rempli sous forme électronique et en format Word (*.doc ou *.docx) à Vernehmlassung.ISKV@astra.admin.ch</i>

Questions

1. Avez-vous des remarques sur le projet ?

☒ OUI ☐ NON ☐ Aucune remarque / pas concerné

Remarques :

Le projet ne doit pas rallonger le contrôle de circulation ni le rendre plus complexe pour les organes de contrôles afin de ne pas retenir inutilement les chauffeurs professionnels

2. Approuvez-vous le projet d'OSICR (P-OSICR) ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

Dans l'ensemble, il est proche de ce que nous faisons déjà dans ETC à par la partie sur les données personnelles dont les articles de la LPD sont respectés.

3. Approuvez-vous l'art. 1 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

4. Approuvez-vous l'art. 2 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

Il faudra établir de quelle manière les autorités compétentes seront soutenues, car elles vont déjà recevoir une dénonciation de la police et on ne voit pas ce que l'OSICR va apporter de plus pour l'exécution de la procédure administrative.

5. Approuvez-vous l'art. 3 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

6. Approuvez-vous l'art. 4 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

7. Approuvez-vous l'art. 5 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

Art 5 al b, Les données personnelles du conducteur ne devraient être enregistrées que s'il y a une infraction.

Art 5 al c, Les données du détenteur du véhicule ne devraient être enregistrées que s'il y a une infraction.

8. Approuvez-vous l'art. 6 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

9. Approuvez-vous l'art. 7 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

10. Approuvez-vous l'art. 8 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

11. Approuvez-vous l'art. 9 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

12. Approuvez-vous l'art. 10 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

13. Approuvez-vous l'art. 11 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

14. Approuvez-vous l'art. 12 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

15. Approuvez-vous l'art. 13 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

16. Approuvez-vous l'art. 14 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

17. Approuvez-vous l'art. 15 P-OSICR ?

☒ OUI ☐ NON

Remarques:

18. Approuvez-vous l'art. 16 P-OSICR ?

☒ OUI ☐ NON

Remarques:

19. Approuvez-vous l'art. 17 P-OSICR ?

☒ OUI ☐ NON

Remarques:

20. Approuvez-vous l'art. 18 P-OSICR ?

☒ OUI ☐ NON

Remarques :

21. Approuvez-vous l'art. 19 P-OSICR ?

☒ OUI ☐ NON

Remarques:

22. Approuvez-vous l'art. 20 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques :

23. Approuvez-vous l'art. 21 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

24. Approuvez-vous l'art. 22 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

25. Approuvez-vous l'art. 23 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

26. Approuvez-vous les adaptations de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière apportées par l'art. 24 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

27. Approuvez-vous l'art. 25 P-OSICR ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

28. Approuvez-vous les indications contenues dans l'annexe ?

☒ OUI

☐ NON

Remarques:

29. Voir le ch. 53 de l'annexe (données relatives au contrôle des marchandises dangereuses) :
la saisie de l'expéditeur/du destinataire dans le SICR est-elle obligatoirement nécessaire
du point de vue des autorités de contrôle ?

☐ OUI

☒ NON

Remarques:

30. Avez-vous des propositions de modification concrètes ou d'autres remarques sur les
différentes dispositions du projet d'ordonnance examiné ?

☐ OUI

☒ NON

Remarques: